

> Intitulé de l'emploi

Directeur d'école

> Autres appellations

- Instituteur
- Professeur des écoles

> Définition synthétique

Le directeur d'école exerce sous l'autorité hiérarchique de la province et sous le contrôle pédagogique de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC). Il met en œuvre, en tant que responsable d'une unité déconcentrée d'une des directions provinciales de l'Éducation, les instructions et recommandations de la province et de la direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie.

Il assure la direction d'une école et veille au bon fonctionnement et au respect de la réglementation applicable. Il organise et anime l'activité pédagogique, assure les tâches administratives de gestion courante et représente la collectivité et l'école auprès des usagers, des partenaires et des institutions.

> Activités principales

- Organisation de la continuité de l'enseignement, des actions de liaison dans le cycle et entre cycles avec d'autres écoles et avec le collège et coordination de l'équipe pédagogique
- Coordination du projet d'école, des projets éducatifs et pédagogiques
- Responsabilité de la scolarisation, de l'accueil et de la surveillance des élèves dans l'école
- Répartition des élèves dans les classes et des moyens d'enseignement et organisation du service des enseignants
- Organisation du travail des personnels techniques communaux encadrés
- Mise en place d'actions en faveur de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de la santé invalidant et organisation du travail des accompagnateurs de vie scolaire
- Gestion du fonctionnement administratif de l'école (inscription des élèves, gestion des dossiers de l'école, application de la réglementation, diffusion des circulaires...)
- Organisation et présidence des instances de concertation et de régulation de la vie d'une école (conseils de la communauté scolaire...)
- Liaison avec les communes, les usagers, les partenaires extérieurs (intervenants, services sociaux et de santé, justice)
- Consolidation du dialogue avec les parents d'élèves
- Liaison avec les instances de rattachement (inspection de circonscription, direction de l'Enseignement de la province...)

> Compétences requises

Savoir :

- Missions et programmes de l'école primaire
- Réglementation et fonctionnement du système éducatif en Nouvelle-Calédonie
- Identification des partenaires de l'école et de leurs rôles respectifs
- Maîtrise des procédures de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou présentant des troubles de la santé invalidants et du signalement des enfants victimes de maltraitance
- Règles juridiques, administratives et comptables
- Techniques de communication et de gestion des conflits

Savoir-faire :

- Enseigner
- Rédiger des documents d'information et de communication et des documents de synthèse
- Informer l'inspection pédagogique et la direction provinciale de l'Enseignement
- Animer et mobiliser l'équipe pédagogique et communiquer avec les partenaires de l'école
- Développer la communication au sein de la communauté scolaire
- Consolider le dialogue avec les parents d'élèves
- Adapter les objectifs et les actions aux possibilités de l'équipe et au contexte
- Produire régulièrement des bilans d'actions et de projets menés
- Partager et diffuser l'information administrative et pédagogique

Comportements professionnels :

- Respect du devoir de réserve, de discrétion et du secret professionnel
- Sens de la hiérarchie et respect des procédures
- Sens de la communication
- Sens du dialogue
- Diplomatie et modération

> Compétences requises

Savoir :	Savoir-faire :	Comportements professionnels :
	<ul style="list-style-type: none">• Veiller à l'application de la réglementation par l'équipe pédagogique• Maîtriser les outils informatiques PCIE (passeport de compétences informatiques européen), start minimum et logiciel DIRNEA• Accueillir et accompagner les enseignants remplaçants	

> Conditions particulières d'exercice

- Exercice des fonctions en école maternelle, élémentaire ou primaire selon un calendrier scolaire
- Décharge partielle ou complète d'enseignement possible selon le nombre de classes de l'école et selon les politiques éducatives des provinces
- Prise en charge éventuelle d'un groupe d'élèves pour décrochage ou soutien

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :	Impacts sur l'emploi (qualitatif) :
<ul style="list-style-type: none">• Scolarisation et droits des élèves en situation de handicap et des élèves non francophones• Nouvelle loi d'orientation et de programmes pour l'école en Nouvelle-Calédonie	<ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'un enseignement adapté à des élèves très divers par l'équipe enseignante• Nécessité d'une gestion accrue des personnels de formations et de statuts divers• Nécessité d'un recours accru à des spécialistes dans et hors de l'école• Maîtrise des nouvelles techniques• Adaptation à toutes les mesures nouvelles

> Proximité avec d'autres emplois

- Enseignant du premier degré
- Enseignant du second degré
- Chef d'établissement scolaire
- Directeur d'internat
- Directeur chargé d'une section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)